



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main sur demain

Prévoyance

Demande de remboursement Indemnité de licenciement pour inaptitude suite à maladie

CCN des Entreprises artisanales de la boulangerie et boulangerie pâtisserie (n° 3117)

Personnel cadre et non cadre FAPS

Retour du document : AG2R LA MONDIALE – TSA 37001 – 59071 ROUBAIX CEDEX 1

Pour toute question concernant la constitution de ce dossier :

- appelez-nous au : 0 972 672 222 (appel non surtaxé) ou ;

- écrivez-nous à l'adresse : cg.capsud-prestationsprevoyance@ag2rlamondiale.fr

Entreprise

Nom et adresse de l'employeur : _____

N° de SIRET : _____

N° de contrat Prévoyance : _____ P

Personne à contacter : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Adresse de correspondance (si différente de l'adresse de l'employeur)

Téléphone : _____

Salarié

NOM : _____

NOM de naissance : _____

Prénom(s) : _____

N° de Sécurité sociale : _____

Date d'embauche dans le fonds de commerce : _____

Date de licenciement : _____

Ancienneté : _____ ans _____ mois _____ jours

Catégorie d'emploi

Cadre Non cadre

Indemnité de licenciement

Le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité de licenciement est :

- le douzième de la rémunération des douze derniers mois précédant le licenciement,
- ou selon la formule la plus avantageuse pour l'intéressé, le tiers des trois derniers mois, étant entendu que, dans ce cas, toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel qui aurait été versée au salarié pendant cette période, ne serait prise en compte que prorata temporis.

Cette indemnité de licenciement ne se cumule pas avec toute autre indemnité de même nature.

Montant du salaire à prendre en compte : _____ €

Montant de l'indemnité à rembourser si le salarié a au moins 8 mois d'ancienneté à compter du 29/09/2017

A	Jusqu'à 10 ans d'ancienneté 1/4 de mois par année d'ancienneté	€
B	B - Au-delà de 10 ans d'ancienneté 1/5 + 2/15, ce qui correspond à 1/3 de mois par année d'ancienneté	€
Total (A + B) =		0,00 €

Protection des données à caractère personnel

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d'assurance, membre de AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte antiblanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.

Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres de AG2R LA MONDIALE, le cas échéant à ses sous-traitants et à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.

Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées.

Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement.

Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.

Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.

Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 Levallois-Perret Cedex ou par courriel à : informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr

Nous apportons la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins s'ils considèrent que le traitement des données les concernant constitue une atteinte à leurs droits, les bénéficiaires disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>

Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : <https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donneespersonnelles>

Justificatifs à produire

- Relevé d'identité bancaire (RIB) de votre fonds de commerce.
- Fiche médicale précisant que l'inaptitude résulte de la maladie.
- Photocopie de la feuille de paie précisant le montant de l'indemnité de licenciement.
- Photocopie du reçu pour solde de tout compte dûment signé par le salarié.
- Photocopie de la lettre de licenciement.

Point d'attention :

les remboursements sont dus dans un délai de 2 ans à compter de l'événement

Important :

Suite à l'examen du dossier, des pièces ou des renseignements pourront vous être demandés.

Fait à : _____

Date :

Certifie exact cachet et signature de l'entreprise :